




Informations de base	
2023/2146(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Autorité bancaire européenne (EBA) Subject 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) MITUȚA Alin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391 	

12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
13/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0111/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0262/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2146(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12928

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.513	16/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.216	09/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0111/2024	13/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0262/2024	11/04/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		06180/2024	12/03/2024	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2023)0391 	28/06/2023	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2024/2276
JO OJ L 10.10.2024

Décharge 2022: Autorité bancaire européenne (EBA)

2023/2146(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 527 voix pour, 40 contre et 33 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Autorité

Le budget final de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à **50.315.014 EUR**. L'Autorité est principalement financée par une contribution de l'Union (18.685.999 EUR) et par des contributions des autorités nationales de surveillance des États membres et des observateurs (31.629.015 EUR).

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,56%, soit une augmentation de 1,05% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours a été de 87%, soit une augmentation de 3% par rapport à 2021.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel et les marchés publics.

Il a notamment souligné que :

- l'Autorité a exécuté 95% des quelque 250 tâches prévues dans son programme de travail, dont 15% de tâches qui ont dû s'ajouter aux travaux en cours d'année;
- dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'Autorité a accordé une attention particulière à l'évaluation des risques pour les banques et le secteur financier et a pris des mesures pour surveiller ce secteur. Elle s'est également concentrée sur les efforts contribuant à l'application et au respect des sanctions imposées et sur un niveau plus directement pertinent pour les personnes touchées par ce conflit;
- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 98,14%, avec 159 agents temporaires engagés sur 162 postes d'agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (soit le même nombre de postes autorisés qu'en 2021);
- l'Autorité a rationalisé le processus d'éthique, notamment grâce à l'introduction d'un système de flux de travail électronique comprenant une évaluation plus précise et plus efficace des notifications concernant d'éventuels conflits d'intérêts du personnel qui quittent l'Autorité et des notifications d'activités postérieures à l'emploi;
- les lignes directrices en matière d'alerte, incluant les lignes directrices anti-corruption, ont été intégrées dans les supports pédagogiques des programmes de formation de l'Autorité axés sur l'éthique et l'intégrité;
- depuis l'exercice 2020, la Cour a formulé chaque année de nouvelles observations liées aux marchés publics pour quatre agences, dont l'Autorité;
- l'Autorité devrait garantir le plein respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix possible.

